

## A la FNSEA, le train de vie hors sol des dirigeants

PAR AMÉLIE POINSSOT  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 19 FÉVRIER 2020



Le directeur général de la FNSEA, Clément Faurax (à gauche), avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, lors d'une réunion à Matignon le 5 décembre 2019 © AFP

Le syndicat majoritaire du monde agricole dénonce régulièrement les conditions de vie de plus en plus difficiles du secteur. Mais ses cadres dirigeants se sont rarement portés aussi bien. Mediapart s'est plongé dans les arcanes de la FNSEA. Premier volet de notre enquête.

À trois jours de l'ouverture du Salon de l'agriculture, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a tracé les grandes lignes thématiques de cette édition 2020 : faiblesse des revenus et retraites agricoles, changement climatique et lutte contre les zones de non-traitement aux pesticides (ZNT) sont au cœur de ses préoccupations. « *On ne peut pas faire plus vert quand on est dans le rouge*, a déclaré la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, lors de la conférence de presse préparatoire au salon, ce mardi 18 février. *Or un certain nombre d'agriculteurs ont l'économie de leur exploitation dans le rouge. 30 % des agriculteurs n'ont pas pu se dégager de revenu durant l'exercice 2017.* »

Si le secteur recouvre des situations très diverses, une grande partie de la profession, de fait, va mal. Selon l'Insee, le revenu moyen des agriculteurs exploitants une fois déduits leurs déficits était de 1 210 euros par mois en 2017.

Du côté des dirigeants salariés du syndicat majoritaire des exploitants agricoles, nulle menace en revanche sur le pouvoir d'achat. C'est plutôt l'inverse. Selon les informations de Mediapart, le train de vie de la direction de la FNSEA est allé *crescendo* ces

derniers temps, tandis qu'un nouveau poste a été trouvé pour l'ancienne directrice générale, Catherine Lion. Officiellement retraitée depuis octobre 2019, cette dernière, désormais conseillère à temps partiel, touche aujourd'hui des revenus proches de ceux, déjà importants, qu'elle percevait quand elle dirigeait le syndicat.



Le directeur général de la FNSEA, Clément Faurax (à gauche), avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, lors d'une réunion à Matignon le 5 décembre 2019. © AFP

Dans les comptes de l'organisme financé en grande partie par les cotisations syndicales de ses adhérents et des subventions publiques (6,3 millions d'euros pour les premières *via* les fédérations départementales FDSEA et les « Associations spécialisées » ; 4,2 millions d'euros pour les secondes), nulle amélioration du résultat ne vient justifier ce nouveau traitement salarial : le déficit de la FNSEA se creuse d'année en année. En novembre dernier, à l'occasion d'une réunion du personnel, des pertes à hauteur de 1,5 million d'euros ont été annoncées pour l'année 2019.

Les niveaux de salaire de la direction du syndicat historique du monde agricole, qui compte près de 120 salariés, n'ont pourtant rien de modeste. Ils sont déjà bien supérieurs à ce qui se fait dans des entreprises de taille équivalente, mais aussi à ce qui se pratique **dans les autres syndicats**. Insuffisant, semble-t-il, pour le nouveau directeur général, Clément Faurax... Prenant ses fonctions en avril 2019, ce dernier a décidé une augmentation immédiate sur la plupart des postes de direction allant, selon les cas, de 5 à 30 % du montant de leur rémunération.

Lui-même, devenant directeur général après avoir été directeur adjoint, s'est octroyé une hausse de 22 % après avoir déjà connu une revalorisation de près de 8 % en 2017. Il émarge aujourd'hui à 13 400 euros brut mensuels, soit 3 300 euros de plus que le ministre

de l'Agriculture qui est rémunéré, comme les autres membres du gouvernement, 10 100 euros brut chaque mois.

Celui qui a remplacé Clément Faurax au poste de directeur adjoint après avoir été directeur du département « entreprises et territoires », Jean-Louis Chandellier, a connu la hausse la plus significative : + 30 %. Le salaire mensuel de ce dernier est actuellement de 9 600 euros brut. Le directeur du département « économie et développement durable » s'est quant à lui vu attribuer une hausse de 11,5 % pour atteindre 7 500 euros brut, tandis que le directeur du département des affaires sociales a touché une hausse de près de 13 % pour atteindre 7 400 euros brut.



Au siège de la FNSEA, à Paris. © Amélie Poinsot

« Les augmentations réalisées restent dans la tendance des augmentations habituelles et doivent s'évaluer dans la durée, justifie Clément Faurax dans un entretien à Mediapart. À la FNSEA, il n'y a pas que des augmentations pour des gens qui changent de poste : il y a aussi des évolutions régulières de rémunération. On est sur quelque chose de très classique. »

Quant au niveau général de rémunération des membres du comité de direction du syndicat, le directeur général reconnaît que ce sont des salaires « extrêmement importants », mais qui « sont dans la grille de ce qui se fait dans le secteur des organisations professionnelles de l'importance de la FNSEA », et qui « permettent d'apporter un service ». « Ce qui nous importe, c'est la plus-value apportée à l'agriculteur. Notre action au quotidien, c'est d'être efficace pour que l'agriculteur s'en sorte le mieux possible. »

Lors de la passation de pouvoir, le cas le plus frappant a sans doute été celui de la directrice générale sortante, Catherine Lion.

Suivant un découpage original, pendant les quelques mois précédant sa retraite, d'avril à septembre 2019, le salaire de cette dernière est maintenu au même niveau que lorsqu'elle dirigeait la FNSEA. Pourtant, pendant cette période, Catherine Lion n'a plus aucune fonction d'encadrement ni de responsabilité au sein du syndicat des exploitants agricoles : elle est affectée à un poste de conseillère. Et elle n'est employée qu'à temps partiel.

Comme le stipule l'avenant à son contrat de travail, Catherine Lion devient en effet « *conseillère auprès de la Direction générale et de la présidente de la FNSEA* ». Qui plus est, nous apprend cet avenant, « *Madame Catherine Lion désirant ne pas travailler à temps complet, il est convenu qu'elle accomplira chaque année 125 jours de travail par an* », soit trois jours par semaine. Sa rémunération brute est répartie entre un salaire de base à 8 900 euros et une « *prime mensuelle* » de 6 000 euros.

### **En un mois, l'équivalent de ce que touche un exploitant agricole sur une année**

« *Quand Catherine Lion est partie de son poste de directrice générale, nous avons souhaité bénéficier de son expertise*, précise son successeur à la tête de l'organisation administrative du syndicat. *Nous lui avons confié deux missions : un mandat au CESE [Le Conseil économique social et environnemental – ndlr], et une mission de réflexion intitulée FNSEA 2025, qui vise à réformer nos modes de fonctionnement.* »

Résultat, Catherine Lion touche, à partir d'avril, 14 900 euros brut mensuels sur un poste de conseillère à temps partiel – pour 14 800 euros de salaire lorsqu'elle était directrice générale à temps plein. Autrement dit, pour trois jours de travail par semaine, l'équivalent de ce que touche en moyenne un exploitant agricole sur une année entière...

Nouveau changement de statut le 1<sup>er</sup> octobre. À cette date, Catherine Lion est officiellement à la retraite. Elle touche alors, de la part de la FNSEA, 146 300 euros brut au titre des indemnités de départ à la retraite, soit 42 100 euros de plus que la base de

l'accord interne au syndicat qui permet à ses salariés de toucher, au moment de leur départ en retraite, une prime équivalente à six mois de salaire.



La fiche de Catherine Lion sur le site du Conseil économique, social et environnemental. © CESE

Depuis, Catherine Lion n'est jamais partie. Elle est toujours salariée à temps partiel du syndicat, pour une rémunération de 7 100 euros brut mensuels, et elle cumule cet emploi avec sa pension de retraite – ce qui est autorisé par la loi. La retraite de l'ex-DG de la FNSEA s'élevant, d'après la direction du syndicat, à environ 37 % de son ancien salaire, Catherine Lion touche, à l'heure où nous écrivons ces lignes, un total retraite + salaire de plus de 12 500 euros par mois.

Pour calculer le montant de sa pension, Catherine Lion a par ailleurs bénéficié, là aussi, des ressources de la FNSEA. C'est le cabinet « France Retraite », facturé 4 200 euros à l'organisme syndical, qui a missionné un gestionnaire de retraite pour traiter son dossier. « Assistance à liquidation de retraites », « analyse préalable de situation » et « prestation platine VIP », peut-on lire sur la facture que Mediapart a pu consulter. Dans le monde du travail ordinaire, les salariés constituent eux-mêmes leur dossier de départ en retraite – une démarche administrative qui peut s'avérer longue et fastidieuse si l'on est passé par différents employeurs au cours de sa vie professionnelle.

Comme nous l'avons vu plus haut, Catherine Lion siège par ailleurs au CESE, le Conseil économique social et environnemental. Si elle reverse au syndicat ses indemnités de membre de l'assemblée (3 845 euros brut), comme il est de règle à la FNSEA, elle s'assure, là aussi, un régime de retraite complémentaire avantageux avec le système de cotisation dont bénéficient les membres de l'assemblée du CESE. Lorsqu'ils font valoir leurs droits à la retraite, les anciens membres du CESE ont droit en effet à une

pension mensuelle de 360 euros s'ils ont effectué un mandat, à une pension de 720 euros en cas de réalisation de deux mandats.

Contactée, Catherine Lion n'a pas répondu à nos questions.

Le cumul des mandats et des rémunérations n'est pas propre à l'ancienne directrice générale. Au sein du syndicat majoritaire, plusieurs cadres dirigeants et élus de premier plan y ont recours, multipliant de ce fait leurs sources de revenus.

À cet égard, le profil du nouveau directeur général adjoint, Jean-Louis Chandellier, pose question. À la tête d'une exploitation céréalière, cet homme est également le directeur d'une association d'accompagnement à la création d'exploitations agricoles (GAEC & Sociétés, domiciliée au 11 rue de la Baume, siège de la FNSEA), professeur et membre du conseil stratégique de l'Ihedrea (Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, école privée d'enseignement supérieur), auteur de plusieurs ouvrages juridiques, et maire depuis 2014 de Brouy, dans l'Essonne. Jean-Louis Chandellier est pourtant employé à temps plein par la structure syndicale.

Selon le directeur général, il n'y a pas d'incompatibilité. Au contraire. Pour l'activité qu'il exerce à la FNSEA, Jean-Louis Chandellier peut effectuer son temps plein, assure Clément Faurax. Le mandat de maire d'une commune de 150 habitants, tout comme l'activité d'exploitant du directeur général adjoint seraient sans impact sur la structure. Son poste de directeur de GAEC & Sociétés – société complètement imbriquée dans la FNSEA – ne lui apporterait pas de rémunération supplémentaire.

« Nos collaborateurs ont un rôle d'appui technique, mais ils ont aussi un rôle d'ambassadeur, précise Clément Faurax. Nous avons plusieurs collaborateurs qui donnent des cours en tant que salariés de la FNSEA. C'est important qu'ils puissent porter une parole à l'extérieur et qu'ils soient reconnus comme étant les experts sur la place. Je trouve que c'est bien et c'est une autre façon de mener sa mission pour la FNSEA. »

Contacté, Jean-Louis Chandellier n'a pas donné suite à nos questions. C'est la directrice de la communication de la FNSEA, Christine Claudon, qui y a répondu, précisant que l'intéressé avait « *pratiquement arrêté d'enseigner* », que toutes ses activités en dehors du syndicat étaient effectuées sur son temps libre ou durant ses congés payés, et que sa fonction de directeur de l'association GAEC & Sociétés était assumée à hauteur de 15 % de son temps salarié, avec un contrat de mise à disposition de la FNSEA.

Dans un communiqué de presse diffusé quelques heures après la mise en ligne de notre article, la FNSEA ne dément aucune de nos informations. « *La FNSEA assume pleinement les niveaux de rémunération de ses cadres dirigeants* », peut-on lire dans son texte.

L'organisation, qui estime que les rémunérations des membres du comité de direction de la FNSEA sont « *en dessous des normes de rémunération pour une organisation professionnelle nationale de cette taille* », annonce par ailleurs avoir déposé une plainte « *pour vol d'informations* ».

Cette politique salariale favorable à la direction du syndicat ne ruisselle pas. À la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, l'écart salarial va de un à sept au sein des effectifs.

### Boite noire

Cet article est le premier d'une enquête en plusieurs volets consacrée à la FNSEA. Il a été mis en ligne mercredi 19 février à 13 heures, puis actualisé à 19h30 après la diffusion d'un communiqué de presse de la FNSEA.

Ce communiqué de presse ne dément aucune des informations publiées par Mediapart. « *La FNSEA assume pleinement les niveaux de rémunération de ses cadres dirigeants* », peut-on lire dans le texte envoyé aux rédactions par le service de presse de l'organisation.

Le syndicat, qui estime que les rémunérations des membres du comité de direction de la FNSEA sont « *en dessous des normes de rémunération pour une organisation professionnelle nationale de cette taille* », annonce par ailleurs avoir déposé une plainte « *pour vol d'informations* ».

L'entretien avec le directeur général de la FNSEA, Clément Faurax, cité dans l'article, s'est déroulé en deux temps, jeudi 30 janvier et lundi 3 février 2020. Les deux fois, le temps était limité à une heure d'entretien. La directrice de la communication de la FNSEA, Christine Claudon, était présente et a enregistré l'entretien. Elle a amendé les citations que j'avais retenues de mon entretien avec Clément Faurax avant publication. De mon côté, j'ai également enregistré l'entretien.

Le 4 février, j'ai également écrit respectivement à Catherine Lion, ancienne directrice générale de la FNSEA, et à Jean-Louis Chandellier, directeur général adjoint. Je leur ai posé des questions relatives à leurs fonctions et à leur niveau de rémunération. Ils n'ont pas répondu à mes courriels. Christine Claudon, la directrice de la communication de la FNSEA, a répondu à ces deux mails le 7 février.

Le 22 novembre 2019, apprenant que Mediapart travaillait sur la FNSEA, Clément Faurax avait envoyé un courriel à l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'aux présidents et directeurs des FDSEA, FRSEA, et « *Associations spécialisées* » adhérentes de la FNSEA. « *Pour la bonne circulation de l'information dans notre réseau, je tenais à vous informer que nous venons d'apprendre que Mediapart mène actuellement une enquête sur la FNSEA, peut-on lire dans ce mail. Il se peut donc que vous soyez contacté dans ce cadre par des journalistes de ce média ou travaillant pour son compte. Si cela devait être le cas, afin de nous aider à mieux appréhender cette enquête, je vous remercie de nous tenir informé de ces contacts.* »

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.